

Exemplaire à nous retourner

INSCRIPTION BROCANTE BERRY BOUY DIMANCHE 6 JUILLET 2025

REGLEMENT

**Paiement à l’inscription par chèque agrafé au bulletin d’inscription**

* L’installation s’effectuera le matin de la brocante à partir de 6h00 après vérification de l’inscription
* Les places seront attribuées suivant l’ordre d’arrivée des exposants
* Les véhicules seront autorisés à stationner sur l’emplacement
* Par mesure de sécurité, aucun véhicule ne sera autorisé à circuler sur la brocante de 9h à 18h
* Aucun remboursement ne sera effectué pour un désistement
* Le chèque ne sera encaissé qu’à l’issue de la manifestation
* Le prix des emplacements est fixé par les organisateurs à **10€ les 5m**

***RENSEIGNEMENTS ASSOCIATION EBB – Mr KETFI 06.61.59.72.27***

Ce document de réservation rempli et signé est à renvoyer le plus rapidement possible, **accompagné d’un chèque à l’ordre de l’Association EBB** à l’adresse suivante :

**Association EBB – Nicolas KETFI 22 rue Roger Martin Du gard – Pierrelay – 18000 Bourges**

ATTESTATION – INSCRIPTION BROCANTE

Personne physique (Particuliers)

Se déroulant : le Dimanche 6 JUILLET 2023 sur le stade de Berry Bouy 18500

Je soussigné(e), Nom : Prénom :

Né(e) le à Département et ville :

Adresse :

CP : Ville :

Tél : Email :

Titulaire de la pièce d’identité N° :

Délivrée le : par

N°d’immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l’honneur :

* De ne pas être commerçant (e)
* De ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
* De non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l’année civile (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à le

Signature :

Les emplacements sont au minimum de 5m au prix de 10€, possibilité de réserver par multiple de 5m (5, 10, 15, 20…)

Nombre d’emplacements de 5 mètres souhaités : …………………. X 10€

Total à payer : ………………………………€

Attestation devant être remis à l’organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d’organisation



Exemplaire à conserver

BROCANTE, Antiquité, Artisanat,

***Amateurs et professionnels***

***(Hors buvettes et restauration*)**

**Stade de Berry Bouy**

**DIMANCHE 06 JUILLET 2025 De 9h00 à 19h00**

***Organisée par l’Association Ecole Berry Boicienne***

REGLEMENT

* Le paiement s’effectuera le jour de l’inscription après avoir rempli le bulletin d’inscription –
* Paiement à l’inscription par chèque agrafé au bulletin d’inscription
* L’installation s’effectuera le matin de la brocante à partir de 6h00 après vérification de l’inscription
* Les places seront attribuées suivant l’ordre d’arrivée des exposants
* Les véhicules seront autorisés à stationner sur l’emplacement
* Par mesure de sécurité, aucun véhicule ne sera autorisé à circuler sur la brocante de 9h à 18h
* Aucun remboursement ne sera effectué pour un désistement
* Le chèque ne sera encaissé qu’à l’issue de la manifestation
* Le prix des emplacements est fixé par les organisateurs à **10€ les 5m**

***RENSEIGNEMENTS ASSOCIATION EBB – Mr KETFI 06.61.59.72.27***

Ce document de réservation rempli et signé est à renvoyer le plus rapidement possible, **accompagné d’un chèque à l’ordre de l’Association EBB** à l’adresse suivante :

**Association EBB – Nicolas KETFI 22 rue Roger Martin Du gard – Pierrelay – 18000 Bourges**

ATTESTATION – INSCRIPTION BROCANTE Personne physique (Particuliers)

Nom : Prénom :

Né(e) le à Département et ville :

Adresse :

CP : Ville :

Tél : Email :

Titulaire de la pièce d’identité N° :

Délivrée le : par

N°d’immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l’honneur :

* De ne pas être commerçant (e)
* De ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
* De non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l’année civile (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à le

Signature :

Les emplacements sont au minimum de 5m au prix de 10€, possibilité de réserver par multiple de 5m (5, 10, 15, 20…)

Nombre d’emplacements de 5 mètres souhaités : …………………. X 10€

Total à payer : ………………………………€

Attestation devant être remis à l’organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d’organisation